

Entretien et créer des passages pour la faune		Code	TE01						
		Priorité	1						
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion							
OLT1 Préserver l'intégrité de la zone humide, améliorer ses fonctionnalités et les échanges entre compartiments		OP1.2 Renforcer les connectivités écologiques autour du site							
Contexte									
La rive sud du lac est soumise à de fortes pressions du fait du dynamisme économique et touristique du secteur. Ces deux zones naturelles gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie sont séparées par la RD 1201a qui a vu le passage de plus de 7 100 véhicules/j en moyenne en 2017. L'est du Triangle de Terre-nue est bordé par la RD 1201 empruntée par plus de 25 000 véhicules/jours. Cet axe constitue un des corridors principaux pour permettre le déplacement des espèces entre les Bauges et le massif de l'Épine puis la Chartreuse. La fragmentation des habitats naturels représente donc une menace majeure. Afin de palier aux impacts de ce phénomène, l'entretien et la création de passages pour la faune s'avèrent nécessaire.									
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés					
Cistude d'Europe (1220) Amphibiens Mammifères		-		-					
Résultats attendus									
➤ Renforcement de la connectivité entre populations ➤ Réduction de la mortalité routière									
Contenu de l'action									
Détails des opérations				Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Entretien régulièrement le tortuduc (débroussaillage manuel de la végétation, nettoyage et désencombrement du chenal)			Printemps ou été	X	X	X	X	X
	Réaliser une étude éco-éthologique : Analyse patrimoniale et cartographique des espèces et habitats en jeu, étude de l'impact des ouvrages : Stage 6 mois et intégration à l'étude globale menée par le CD73 <i>Action 31 du CVB Lac du Bourget</i>			2021	X				
	Accompagner et proposer au CD73 des préconisations d'aménagements découlant de l'étude réalisée au préalable, et participation aux échanges entre acteurs <i>Action 31 du CVB Lac du Bourget</i> <i>Action du plan de gestion en lien : AD01</i>			2022-2023		X	X		

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	4 140 €	4 140 €	4 140 €	4 140 €	4 140 €	20 700 €
B	CEN73	6 550 €					6 550 €
C	CEN73		3 050€	3 050€			6 100 €
Partenaires associés		CD 73, USMB					
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000)					
Critères d'évaluation							
- Linéaire entretenu - Réalisation d'un état des lieux, Rapport de stage - Nombre de points traités avec le CD73 pour la réalisation de nouveaux aménagements							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Linéaire concerné			
Le Bourget-du-Lac: AA36, AC31, AC35, AC38, AH4, AH81 Viviers-du-Lac : B408, B409, B413, B414 à B422, B495, B496, B497, B688, B1142, B1144, B1182, B1187, B1188, B1191, B1197, B1283, B1284, B1285, B1290, B1294, B1296, B1298, B1300, B1302, B1409, B1411, B1413, B1455, B1566, B1576				A: 1 550 m B: 2 550 m C: 6 350 m			

Source: BDORTHO & BDTOPO IGN 2013

Maintenir une gestion raisonnée des prairies humides et magnocariçaies du domaine de Buttet		Code	TE02			
		Priorité	1			
Objectif à long terme	Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats	OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels					
Contexte						
Ayant bénéficié du débroussaillage passé du site, les prairies humides et magnocariçaies sont aujourd'hui parmi les habitats les mieux représentés de la rive sud du lac. Elles font partie des milieux à enjeu biologique élevé, puisqu'elles abritent notamment une grande proportion d'espèces végétales protégées du site. Ces milieux sont aujourd'hui essentiellement entretenus par fauche et/ou pâturage.						
Espèces visées	Habitats visés	Habitats associés				
Flore remarquable (violette élevée, alisma fausse renoncule, etc.) Cuivré des marais (1060) Amphibiens Odonates Pie-grièche écorcheur (A338)	Prairie humide à Molinie (6410 – 37.311) Magnocariçaies (53.21) Communautés de petits hélophytes	Fourré humide (44.921) Mégaphorbiaie (37.1)				
Résultats attendus						
➤ Maintien d'une mosaïque d'habitats humides ouverts ➤ Contrôle de la progression des espèces invasives et des ligneux ➤ Maintien des communautés d'espèces végétales protégées						
Contenu de l'action						
Détails des opérations	Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A Maintenir alternativement une fauche tardive avec exportation ou un pâturage bovin précoce/tardif annuel des zones sensibles et faisant l'objet d'une MAE, entre le secteur est (îlots S20, S21, S23) et le secteur ouest (îlots S22, S24, S25)	Au 1 ^{er} juillet	X	X	X	X	X
B Expérimenter une mise en défens de chaque platière alternativement une année sur deux pour réduire le piétinement des communautés d'hélophytes	Mi/Fin-avril	X	X	X	X	X
C Poursuivre un pâturage précoce et répété de la butte à cistudes, avec gestion des refus de pâturage (ou évoluer vers une fauche avec exportation, précoce et répétée si possible) pour maintenir un milieu ras favorable à la ponte des cistudes (2 passages par an au minimum sont nécessaires)	Mi-avril et juillet-août	X	X	X	X	X
D Gestion des lisières boisées pour maintenir une lisière arbustive et éviter l'avancée du boisement et/ou de son ombrage sur la prairie <i>Action du plan de gestion en lien : TE06-C</i>	Entre septembre et octobre	X	X	X	X	X
E Maintenir une fauche tardive avec exportation de la prairie mésophile en bordure de la piste cyclable (faisant l'objet d'une MAEC)	Au 1 ^{er} juillet	X	X	X	X	X
F Maintenir une fauche avec exportation sur les parcelles attenantes à la prairie mésophile	Au 1 ^{er} juillet		X	X	X	X

	(secteur à fort taux de plantes invasives), à l'exception de la zone de plantation test de culture de sanguisorbe (de 300m² environ). Cette expérimentation se termine en 2023.						
G	Si besoin, éliminer les refus de pâture et les jeunes ligneux et arbustes (arrachage, fauche manuelle ou broyage) pour limiter l'embroussaillage	Fin juillet Début août	X	X	X	X	X
H	Maintenir et entretenir des arbres isolés et bosquets dans les prairies humides pour augmenter la capacité d'accueil des milieux	-	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
B	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
C	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
D	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
E	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
F	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
G	CEN73		2 000 €	230 €	230 €	230 €	2 690 €
H	CEN73	1 000 €		1 000 €		1 000 €	3 000 €
Partenaires associés		-					
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000, MAEC)					
Critères d'évaluation							
- Évolution de l'embroussaillage - Évolution de l'aire de répartition du solidage - Évolution de l'aire de répartition de la violette élevée et de l'alisma fausse renoncule - Évolution de la répartition des différents habitats							

Maintenir une gestion raisonnée des prairies humides et
magnocariçaies du domaine de Buttet

Code
Priorité

TE02
1

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
Domaine de Buttet : AA18, AA22, AA35, AA36, AA37, AA39	A, D : 6,5 ha ; B : 5,5 ha ; C : 2,3 ha ; E : 0,4 ha ; F : 0,2 ha ; G : 6,4 ha ; H : 12 ha



Carte à refaire dans légende : remplacer « C,D,G » par « C, G » et rajouter D avec A

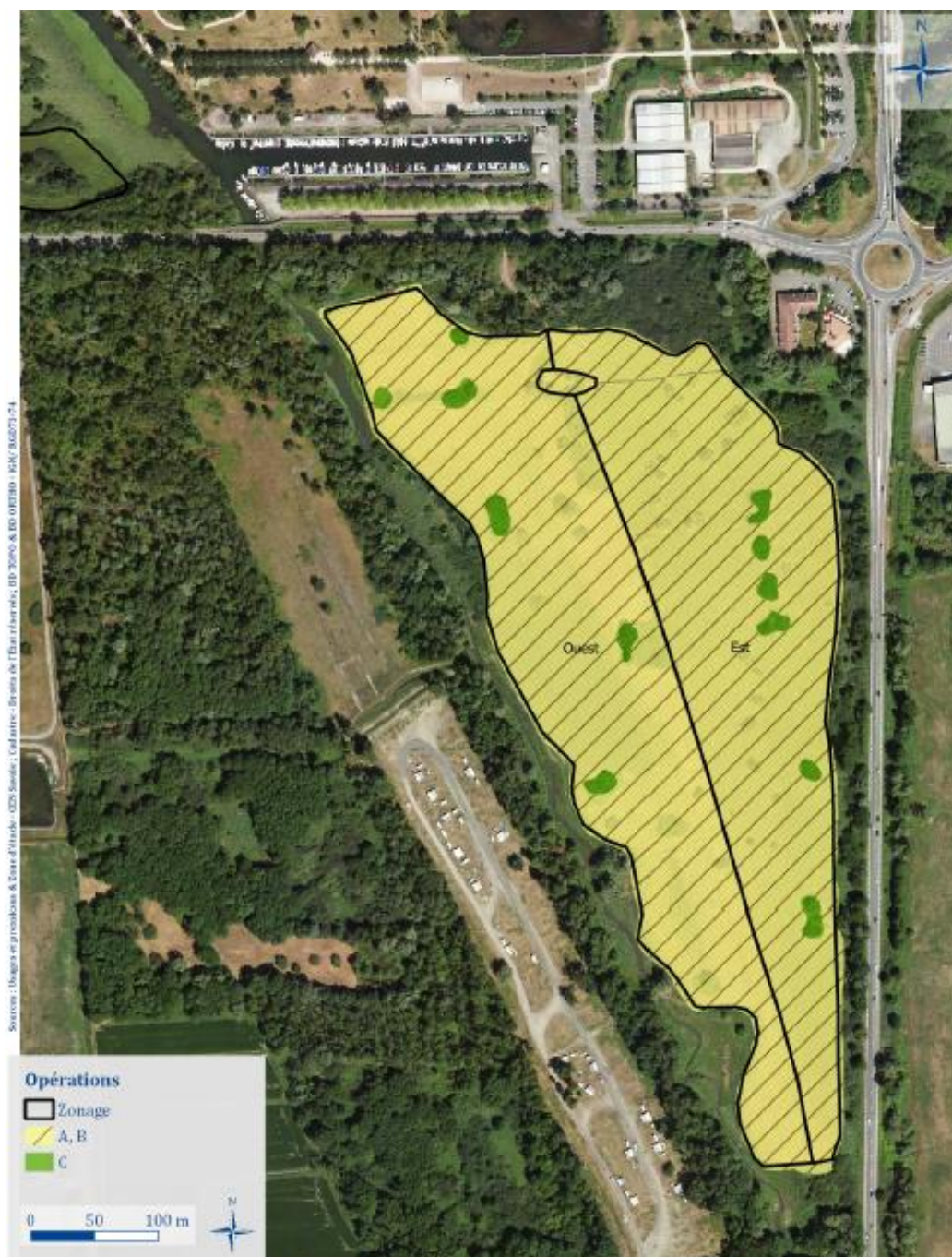
Maintenir une gestion raisonnée des prairies humides et magnocariçaies du triangle de Terre-Nue						Code		TE03		
						Priorité		1		
Objectif à long terme				Objectif du plan de gestion						
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats				OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels						
Contexte										
Ayant bénéficié du débroussaillage passé du site, les prairies humides et magnocariçaies sont aujourd'hui parmi les habitats les mieux représentés de la rive sud du lac. Elles font partie des milieux à enjeu biologique élevé, puisqu'elles abritent notamment une grande proportion d'espèces végétales protégées du site. Ces milieux sont aujourd'hui essentiellement entretenus par fauche et/ou pâturage.										
Espèces visées			Habitats visés			Habitats associés				
Flore remarquable (gratiolle officinale, alisma fausse renoncule, etc.) Cuivré des marais (1060) Amphibiens Odonates Pie-grièche écorcheur (A338)			Prairie humide (37.21) Prairie mésophile (6210-15 – 38.22) Magnocariçaies (53.21)			Fourré humide (44.921)				
Résultats attendus										
➤ Maintien d'une mosaïque d'habitats humides ouverts ➤ Contrôle de la progression des espèces invasives et des ligneux ➤ Maintien des communautés d'espèces végétales protégées										
Contenu de l'action										
Détails des opérations					Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A Maintenir alternativement entre la moitié est et ouest une fauche avec exportation ou un pâturage bovin tardif annuel des zones sensibles nécessitant une gestion extensive et faisant l'objet d'une MAE (îlot S19)					Juin - juillet	X	X	X	X	X
B Maintenir des bandes refuge sur au moins 5 % de la superficie fauchée et/ou pâturée contractualisée en MAE (îlot S19)					Début juillet	X	X	X	X	X
C Maintenir et entretenir les arbres isolés et les bosquets dans les milieux ouverts pour augmenter la capacité d'accueil des milieux					-	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières										
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins								
		2021	2022	2023	2024	2025	Total			
A	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €			
B	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €			
C	CEN73									
Partenaires associés		-								
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000, MAEC)								
Critères d'évaluation										
- Évolution de la répartition du solidage et des différents habitats - Évolution du peuplement floristique										

**Maintenir une gestion raisonnée des prairies humides et
magnocariçaies du triangle de Terre-Nue**

Code TE03
Priorité 1

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
Terre-Nue : B407, B410, B411, B412, B567, B568, B569, B576 à B592, B594, B595, B596, B598 à B612, B614 à B621, B683, B847, B848, B1134	A, B : 13,3 ha C : 0,4 ha



Poursuivre la restauration des milieux ouverts des Blaches		Code	TE04					
		Priorité	1					
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion						
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels						
Contexte								
En raison du manque de maîtrise foncière sur le secteur des Blaches, les opérations de gestion se sont limitées jusqu'à aujourd'hui à la réouverture d'une clairière dans l'aulnaie dégradée. Le périmètre faisant partie de l'aéroport a également fait l'objet d'un défrichement en 2009. Pour ces zones récemment réouvertes, il s'agit aujourd'hui de maintenir leur vocation de milieu ouvert, qui accroît la diversité du secteur.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
Cuivré des marais (1060) Odonates Reptiles Pie-grièche écorcheur (A338)		Pelouse sèche (6210 – 34.322) Prairie mésophile (38.22) Magnocariçaies (53.21) Prairie humide en devenir (friche herbacée)		Aulnaie (44.911) Fourré humide (44.921)				
Résultats attendus								
➤ Restauration et entretien des habitats ouverts ➤ Contrôle de la progression des espèces invasives et des ligneux ➤ Diversification des boisements en maintenant des clairières								
Contenu de l'action								
Détails des opérations		Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025	
A	Poursuivre le broyage sur la prairie réouverte des Blaches pour poursuivre la restauration	Mi-juillet	X	X	X	X	X	
B	Étudier la possibilité de mettre en place une fauche annuelle avec exportation sur la prairie réouverte des Blaches afin d'affaiblir les populations de solidage					X	X	
C	Étudier la possibilité de mettre en place une fauche avec exportation sur la pelouse sèche des Blaches (sous réserve de maîtrise foncière et après restauration)	-			X	X	X	
D	Poursuivre l'accompagnement de la restauration des milieux réouverts sur la partie de l'aéroport classée Natura 2000 en maintenant une double fauche annuelle avec exportation (avec maintien de bandes refuge fauchées une fois par an, traitement envisagé sur toute la surface après restauration) Proposer de passer à une seule fauche tardive dès que l'état des milieux le permettra (absence de rejets ligneux et d'espèces invasives) <i>Action du plan de gestion en lien : AD03-A</i>	Début juillet et mi septembre Puis mi-août	X	X	X	X	X	
E	Étudier la possibilité de réaliser la restauration de la pelouse sèche en enlevant les déchets et en supprimant les bandes artificialisées encore présentes (surface d'environ 370m², et deux pistes orientées nord-sud d'environ 235m de long chacune) et en créant un accès agricole par le nord		X	X	X			

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
B	CEN73						
C	CEN73		1 000 €			1 000 €	2 000 €
D	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
E	CEN73						
Partenaires associés		CD73					
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000, MAEC)					
Critères d'évaluation							
- Évolution de l'embroussaillage - Évolution de l'aire de répartition du solidage - Évolution de la répartition des différents habitats							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Superficies concernées			
Les Blaches : B407, B410, B411, B412, B567, B568, B569, B576 à B592, B594, B595, B596, B598 à B612, B614 à B621, B683, B847, B848, B1134				A, B : 1,1 ha C : 2,7 ha D : 3,9 ha			

Opérations

A (green), B (orange), C (yellow), D (hatched green)

0 50 100 m

Sources: BDORTHO IGN 2013 ; RPG 2013

Entretien les roselières terrestres		Code	TE05					
		Priorité	1					
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion						
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels						
Contexte								
Malgré une apparente pauvreté en espèces végétales, les roselières terrestres constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces (ardéidés, passereaux paludicoles, invertébrés). Ces milieux ont régressé sur la rive sud du lac suite à la restauration de prairies humides. La superficie de roselières terrestres devant être maintenue, une gestion d'entretien doit être appliquée afin de limiter leur atterrissement et leur embroussaillage.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
Ardéidés (A021, A022, A023, A024, A026, A027, A029) Busard des roseaux (A081) Passereaux paludicoles (bruant des roseaux, locustelles, rousserolles) Micromammifères		Roselière terrestre (53.112)		Roselière inondée (53.11) Prairies humides (6410 – 37.311 ; 37.21) Magnocariçaies (53.21)				
Résultats attendus								
➤ Maintien de la frange de roselière terrestre restante sur le domaine de Buttet ➤ Limitation de l'atterrissement et de la progression des ligneux dans les roselières terrestres ➤ Contrôle de la progression des renouées								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Réaliser l'étrépage de l'extrémité nord de la roselière des Butors <i>Action du CVB Lac du Bourget : Action 3 Restauration et gestion des zones humides gérées par le CEN Savoie</i>		Entre août et novembre	X				
	Effectuer un broyage triennal par tronçon de 1/3 de la superficie de l'extrémité sud de la roselière des Butors, si possible avec exportation pour limiter son atterrissement		Entre septembre et novembre	X	X	X	X	X
C	Mettre en place un broyage quinquennal avec exportation (ou fauche avec exportation si possible, en fonction de l'embroussaillage) de la frange de roselière terrestre « saine » du domaine de Buttet par tronçon de 1/3 de la surface (secteur sans renouée)		Entre septembre et novembre		X	X	X	
D	Surveiller la dynamique de la roselière située dans le prolongement de la mare pédagogique et intervenir au besoin (fauche ou broyage pluriannuel avec exportation)		Entre septembre et novembre	X	X	X	X	X

E	Limitier l'atterrissement des roselières du triangle de Terre-Nue par un broyage quinquennal avec exportation (excepté la frange en bordure de la RD à laisser évoluer librement pour renforcer son rôle de lisière et limiter la pénétration sur le site)	Entre septembre et novembre		X	X	X	
F	Étudier les modalités d'intervention dans la roselière atterrie des Mottets (nécessité d'entretien à entreprendre à plus ou moins long terme) et prévoir d'intervenir pour la rajeunir	-	X				
G	Étudier le devenir des roselières des Blaches , en fonction de l'avancement de la maîtrise foncière, et évaluer quelle option est préférable (maintien de l'habitat roselière, évolution libre, réouverture) <i>Action du plan de gestion en lien : TE04</i>	-		X			
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
A	CEN73			1			
B	CEN73	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
C	CEN73		2 000 €	2 000 €	2 000 €		6 000 €
D	CEN73	230 €	1 000 €	230 €	230 €	1 000 €	2 690 €
E	CEN73			2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
F	CEN73		610 €				610 €
G	CEN73			610 €			610 €
Partenaires associés		CISALB					
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000), CG73, Région, Grand Lac					
Critères d'évaluation							
- Évolution de l'embroussaillage - Évolution de l'éradication de la renouée (rapport entre la surface de reprise et la surface traitée) - Diversification floristique des milieux traités							

Entretien des roselières terrestres

Code **TE05**
Priorité **1**

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
<u>Domaine de Buttet</u> : AA22, AA35, AA36, AA37, AA39, AA41, AA43, AA45 <u>Terre-Nue</u> : B407, B410 à B412, B504, B505, B563, B565, B567 à B573, B576 à B586, B588, B594, B595, B596, B598 à B612, B615 à B621, B683, B847, B848, B1134, B1136, B1137, B1138	A: 0,5 ha B: 2,3 ha C: 2,8 ha D: 0,2 ha E: 4,3 ha F: 0,5 ha G: 0,6 ha



Maintenir, restaurer et entretenir les boisements du site		Code	TE06				
		Priorité	1				
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels					
Contexte							
Globalement en mauvais état de conservation, les boisements constituent les milieux les mieux représentés sur le site et sont composés de différents faciès. Cette occupation témoigne de la maîtrise des régimes de crues du lac et de ses affluents. Afin de garantir leur naturalité, les interventions sur ces formations sont réduites au minimum et visent à les diversifier.							
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés			
Rapaces forestiers (Milan royal – A074 ; Bondrée apivore – A072) Espèces cavicoles (Pic noir – A236 ; chiroptères) Pie-grièche écorcheur (A338) Reptiles Amphibiens Insectes xylophages Lépidoptères forestiers		Aulnaie-frênaie (91E0-11 – 44.332) Saulaie arborée (44.13) Chênaie-frênaie (9160-2 – 44.21) Aulnaie marécageuse (44.911)		Saulaie marécageuse (44.921)			
Résultats attendus							
➤ Amélioration de l'état de conservation des boisements ➤ Amélioration de la capacité d'accueil des boisements							
Contenu de l'action							
Détails des opérations		Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	D'une manière générale, laisser évoluer librement les boisements en veillant à leur état de conservation (présence de tous les stades de développement dans toutes les strates, présence de vieux bois et d'arbres morts, présence de régénération naturelle), et surveiller les arbres potentiellement dangereux aux abords des deux observatoires	-	X	X	X	X	X
B	Réouvrir les clairières dans le boisement des Blaches (ou proposer leur réouverture à défaut de maîtrise foncière) afin de diversifier le milieu Modalités : débroussaillage préalable suivi d'une fauche ou d'un broyage tardif avec exportation, tous les 5 ans	Entre août et septembre					X
C	Veiller à la présence de lisières fonctionnelles (présence des différentes strates de végétation) Les diversifier si besoin (recépage ou coupe d'une bande de 5 m de large pour permettre le développement des strates basses)	En hiver	X	X	X	X	X

D	Lutter contre les espèces invasives/envahissantes et supprimer progressivement les peupliers hybrides par écorçage des arbres distants des accès au public (pour des questions de sécurité) et/ou abattage dans les zones accessibles au public <i>Action du projet de renaturation de forêts alluviales préservées de la vallée de l'Isère et du Rhône (AAP Biodiversité 2020 AERMC)</i> <i>Action du plan de gestion en lien : TE09</i>	Entre août et février selon intervention	X	X			
E	Maintenir le bois mort et les arbres à cavités sur l'ensemble des boisements ; dans la mesure où ils ne représentent pas un danger pour le public, auquel cas l'abattage ou l'élagage des arbres morts sur pieds devra être réalisé	En hiver	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
B	CEN73					2 000 €	2 000 €
C	CEN73	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €
D	CEN73	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
E	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
Partenaires associés		-					
Financeurs potentiels		-					
Critères d'évaluation							
- Superficie de clairières réouvertes - Linéaire de lisière entretenu - Nombre de peupliers morts							

Maintenir, restaurer et entretenir les boisements du site

Code

TE06

Priorité

1

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
Domaine de Buttet : AA4, AA5, AA8, AA9, AA11 à AA14, AA18, AA24, AA25, AA33 à AA36, AA39 à AA41, AA45 ; <u>Les Blaches</u> : AB3 à AB15 ; <u>Les Mottets</u> : B1618, B1619, B1710, B1786, B1788, B1789 ; <u>Terre-Nue</u> : B503, B504, B563, B565, B569 à B573, B576, B1148, B1152, B1154	A, C, E : 28 ha B : 0,3 ha D : 8,7 ha



Conserver la diversité des petits milieux aquatiques
Code TE07
Priorité 1

Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion							
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.2 Préserver la typicité des habitats naturels							
Contexte									
La rive sud du lac abrite plusieurs étendues d'eau dont la superficie, le contexte et l'état d'évolution sont variés. Ces mares et canaux végétalisés ont un fort intérêt patrimonial puisqu'ils offrent de grandes potentialités d'accueil pour de nombreuses espèces. Il convient de veiller à ce qu'une diversité de stades d'évolution soit maintenue.									
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés					
Amphibiens Reptiles Odonates		Eaux douces stagnantes (22.1)		Prairie humide (37.21) Magnocariçaie (53.21) Aulnaie-frênaie (91E0-11 – 44.332) Fourré humide (44.921)					
Résultats attendus									
➤ Réhabilitation de milieux aquatiques en état d'atterrissement très avancé ➤ Augmentation de la capacité d'accueil des mares ➤ Amélioration du fonctionnement des canaux d'alimentation végétalisés									
Contenu de l'action									
Détails des opérations				Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Entretien et réouvrir si besoin les mares atterries pour augmenter leur capacité d'accueil, par : - curage, de manière à obtenir des mares temporaires et permanentes (selon leur composition, les matériaux curés pourront être réutilisés pour combler les drains de l'aulnaie du domaine de Buttet), - remise en lumière par broyage de la végétation avec exportation et bucheronnage ou arrachage des ligneux (en maintenant des bosquets de saules). Veiller à redessiner une forme et un contour irréguliers Veiller à ne pas curer les mares dans leur intégralité lors d'un même passage (afin de laisser des zones refuge pour la faune) <i>Action du contrat de BV en lien : B1b-1</i> <i>Action du plan de gestion en lien : TU01</i>			Entre septembre et novembre	X	X	X	X	X
	Entretien et remettre en lumière si besoin les mares forestières pour augmenter leur capacité d'accueil pour les reptiles et amphibiens (bucheronnage ou arrachage sélectif de ligneux sur les berges, broyage avec exportation)			Entre septembre et novembre	X	X			
	Entretien la végétation du canal alimentant l'enclos à cistudes (par fauche manuelle avec exportation), afin de maintenir la connexion avec le lac Veiller à préserver une frange côté sud en conservant les ligneux pour limiter la pénétration du public			Entre septembre et novembre	X	X	X	X	X
	Veiller au bon écoulement des eaux du canal alimentant la roselière des Butors (coupe ou			Entre septembre	X	X	X	X	X

	arrachage des ligneux si besoin), tout en préservant une végétation herbacée dense nécessaire à la survie des émergents de cistudes	et novembre					
E	Suivre l'évolution des platières et de la mare située à l'est du canal du Baron afin d'anticiper les interventions nécessaires à leur entretien pour les maintenir de manière permanente en eau (coupe ou arrachage de ligneux, broyage de la végétation avec exportation, voire curage futur)	-	X	X	X	X	X
F	Laisser évoluer librement les mares présentant des potentialités de restauration faibles (en raison de la rapidité de leur atterrissement et/ou de leur situation trop ombragée)	-	X	X	X	X	X
G	Entretien la végétation autour de la mare pédagogique (fauchage ou broyage manuel avec exportation dont la fréquence dépendra de la dynamique de la végétation) et surveiller son atterrissement afin d'anticiper la nécessité d'un curage – Action en lien avec FNE Savoie	Entre septembre et novembre	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73			2 000 €	2 000 €		4 000 €
B	CEN73		1 500 €			1 500 €	3 000 €
C	CEN73		3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €
D	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
E	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
F	CEN73						
G	CEN73 ou FNE73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
Partenaires associés		-					
Financeurs potentiels		AERMC, Région, CG73, CdL					
Critères d'évaluation							
- Superficie ouverte et/ou curée - Linéaire de fossés entretenu - Suppression et restauration du passage busé							

Conserver la diversité des petits milieux aquatiques

Code
Priorité

TE07
1

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
<u>Domaine de Buttet</u> : AA35 à AA37 <u>Terre-Nue</u> : B568, B579, B592, B1134 <u>Les Mottets</u> : B1788, B1789	A : 0,2 ha ; B : 300 m² ; C : 100 m ; D : 160 m (+ 130 m) ; E : 2,7 ha ; F : 300 m² ; G : < 100 m²



Carte à revoir, enlever la mare F proche du portail, en bordure de prairie, mettre en A

Optimiser la gestion courante de l'étang des Aigrettes		Code	TE08				
		Priorité	1				
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.3 Mener une gestion adaptée de l'étang des Aigrettes en fonction des enjeux de conservation et pédagogique					
Contexte							
Aménagé il y a une vingtaine d'années, l'étang des Aigrettes abrite aujourd'hui une grande diversité d'espèces patrimoniales. La dynamique naturelle d'un étang allant vers un atterrissement progressif (sédimentation et fermeture par la végétation), une gestion active est nécessaire pour maintenir une partie en eau libre sur l'étang. Son double intérêt naturaliste et pédagogique le place au centre de multiples enjeux, qu'il convient de concilier.							
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés			
Oiseaux paludicoles (A021, A022, A023, A024, A026, A027, A029, A119, A229) Cistude d'Europe (1220) Amphibiens Odonates		Communautés amphibies et végétation aquatique (22.3 et 22.4) Magnocariçaie (53.2) Roselière inondée (53.11)		Prairie humide à Molinie (6410 – 37.311) Saulaie marécageuse (44.921)			
Résultats attendus							
➤ Maintien d'une mosaïque d'habitats humides et aquatiques favorable à une grande diversité d'espèces ➤ Limitation de la progression des ligneux dans les roselières ➤ Contrôle de la progression de la roselière et de la cariçaie sur l'eau libre							
Contenu de l'action							
Détails des opérations		Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Remplir annuellement l'étang (par pompage des eaux de la Leysse)	Début octobre	X	X	X	X	X
B	Suivre et réajuster régulièrement le niveau d'eau de l'étang Mise en eau d'octobre à août de l'année suivante : - Février-mars (voire dès novembre selon pluviosité) : niveau maximal, submersion des prairies humides - Avril-juillet : maintien d'un niveau moyen stable par pompage Surveiller la hauteur d'eau Installer une nouvelle échelle limnométrique, visible depuis l'observatoire	D'octobre à juillet de l'année suivante	X	X	X	X	X
C	Vidanger annuellement l'étang partiellement (ouverture des vannes reliant la roselière des Butors à l'étang des Aigrettes et au lac, puis vanne côté Leysse), sans un assec de la rive droite de l'étang	À partir de mi-août	X	X	X	X	X
D	Selon l'opportunité, réaliser une pêche de récupération des poissons au moment de la vidange (APPMA des pêcheurs chambériens) <i>Actions du plan de gestion en lien : TE09-G et TE10-A</i>	Début septembre	X	X	X	X	X
E	Maintenir une fauche pluriannuelle avec	Mi-	X	X	X	X	X

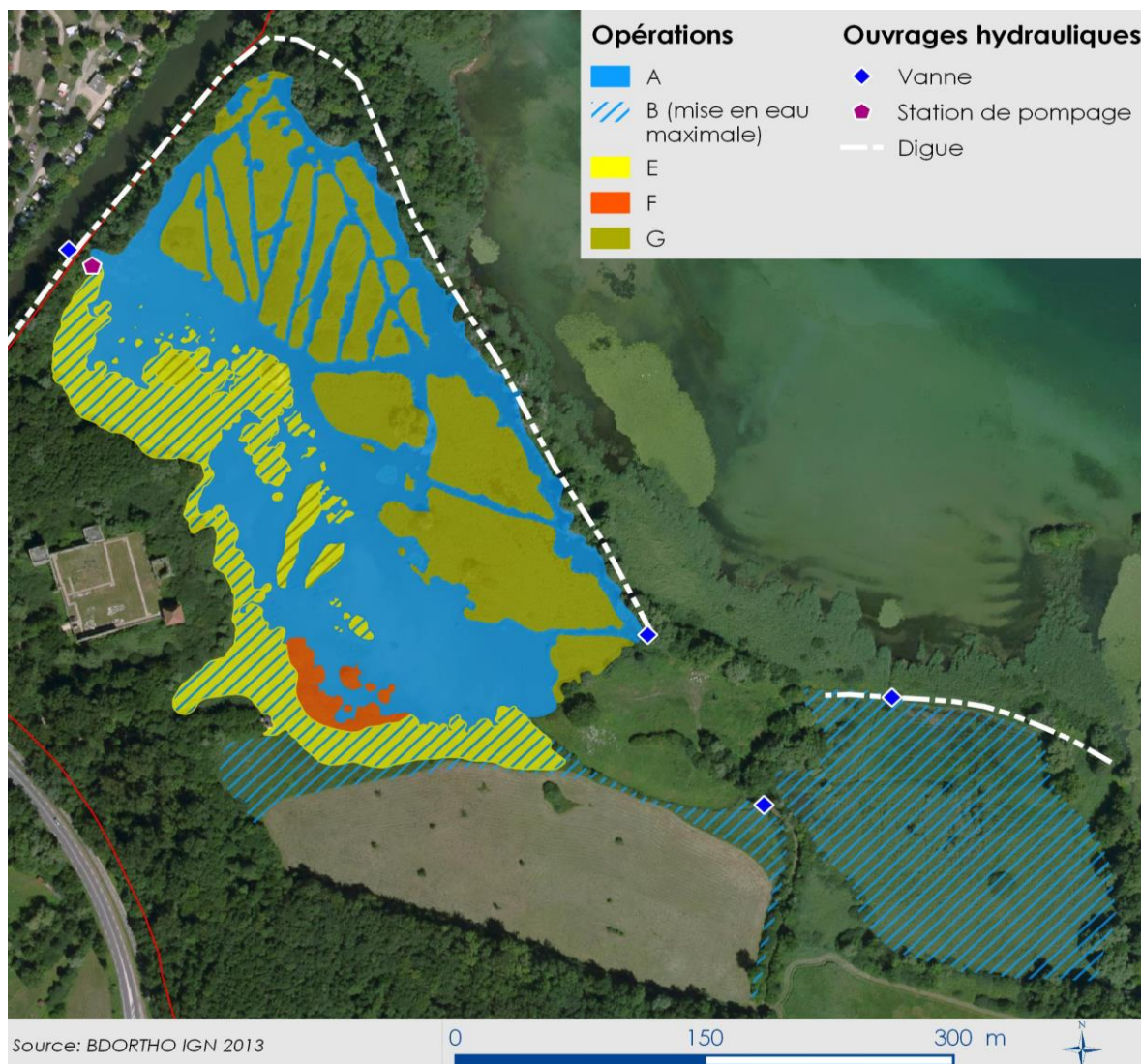
	exportation des cariçaies situées à l'ouest de l'étang (ou un broyage annuel avec exportation), et réfléchir aux modalités à réaliser pour une fauche annuelle (et améliorer l'accès notamment)	septembre					
F	Réaliser un griffage ou un travail du sol (engin type rotavateur) sur les cariçaies situées au pied de l'observatoire, au premier plan	Mi-septembre	X		X		X
G	En fonction du suivi de la progression des ligneux dans les roselières de l'étang, étudier la possibilité de limiter leur évolution (recépage avec exportation des rémanents, etc.) (tout en préservant les arbres et arbustes nécessaires à la nidification des oiseaux) <i>Action du plan de gestion en lien : SE05-D</i>	Mi-septembre	X	X	X	X	X
H	Entretien annuel des ouvrages hydrauliques (vérification de l'état des vannes et pompe) et réfléchir à un fonctionnement moins énergivore (gravitaire) ou une alimentation électrique plus durable et économique (hydrolienne, etc.) pour le fonctionnement de la pompe	Fin septembre	X	X	X	X	X
I	Définir les indicateurs de suivi de sa dynamique et de son état écologique pour adapter les actions de gestion de l'étang		X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
B	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
C	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
D	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
E	CEN73	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
F	CEN73	1 000 €		1 000 €		1 000 €	3 000 €
G	CEN73	205 €	1 000 €	205 €	1 000 €	205 €	2 615 €
H	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
I	CEN73						
Partenaires associés		EID, APPMA des pêcheurs chambériens, LPO					
Financeurs potentiels		AERMC, État (Natura 2000)					
Critères d'évaluation							
- Évolution des superficies des différents habitats - Superficie fauchée/broyée et quantité exportée - Suivi des niveaux d'eau - Fonctionnement optimisé de la pompe							

Optimiser la gestion courante de l'étang des Aigrettes

Code **TE08**
Priorité **1**

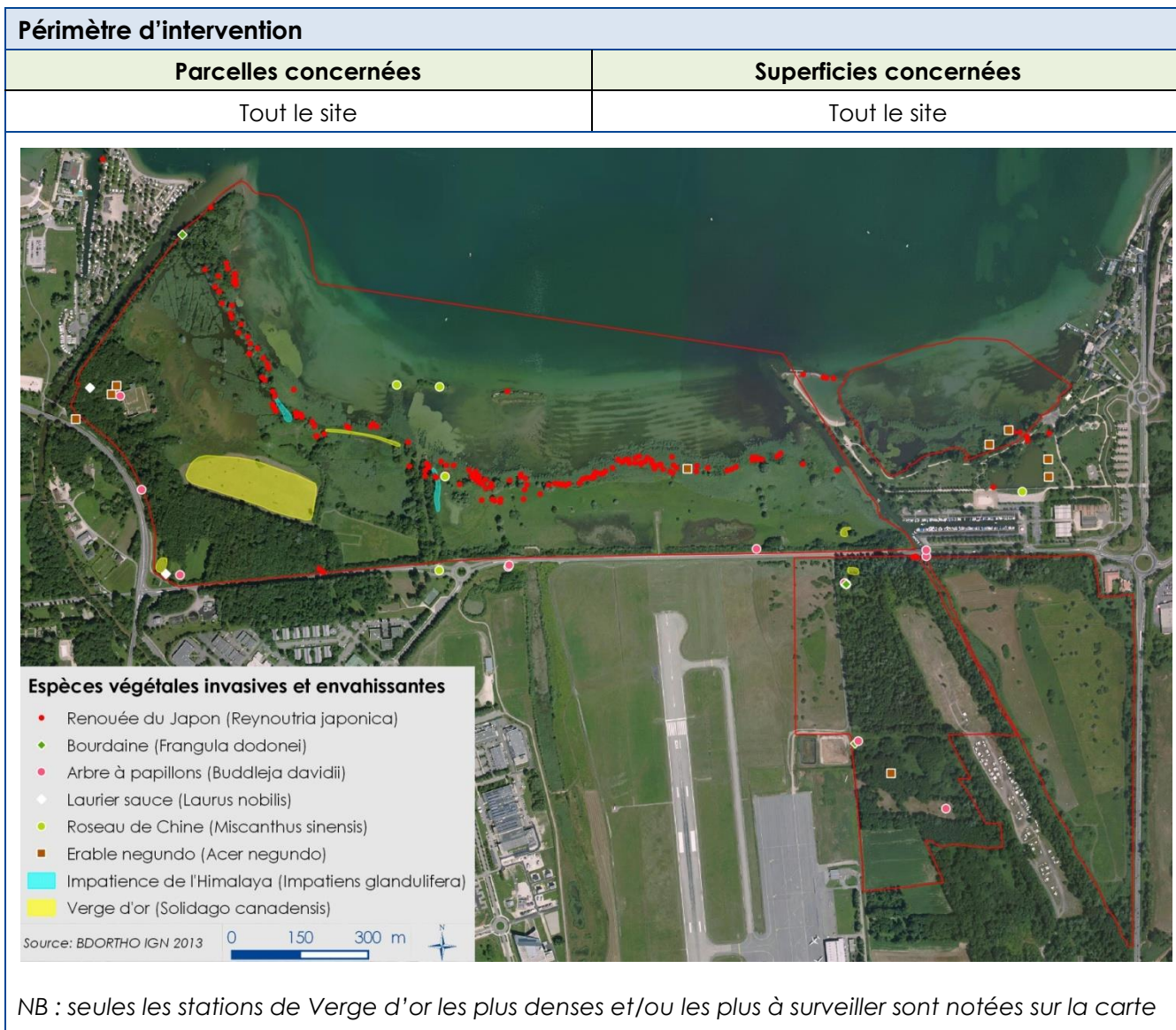
Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
<u>Domaine de Buttet</u> : AA35	A, B, C : de 8,6 ha à 11,9 ha E : 1,8 ha F : 0,2 ha G : 3 ha



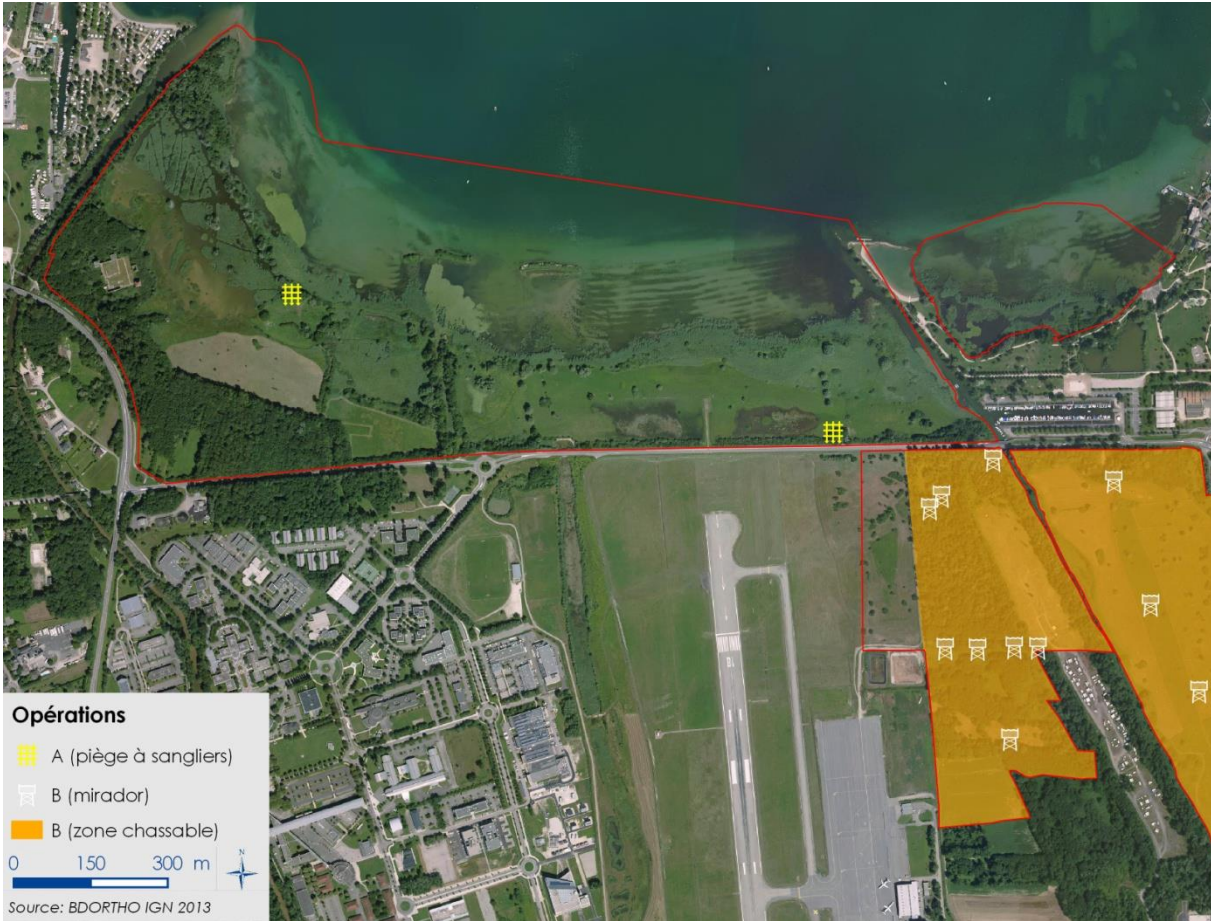
Lutter contre les espèces végétales indésirables		Code	TE09				
		Priorité	1				
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats		OP2.4 Lutter contre les espèces invasives et envahissantes					
Contexte							
Les espèces invasives altèrent l'état de conservation des habitats et donc leur capacité d'accueil pour les espèces autochtones. La rive sud du lac du Bourget n'échappe pas à ce phénomène L'intervention engagée est avant tout pragmatique et orientée sur les plus problématiques d'entre elles.							
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés			
Flore remarquable Biodiversité ordinaire		Tous		-			
Résultats attendus							
➤ Réhabilitation de milieux dégradés par la présence d'espèces invasives ➤ Amélioration des fonctionnalités, de la diversité en espèces et de la capacité d'accueil des milieux naturels							
Contenu de l'action							
Détails des opérations		Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Réaliser l'étrépage (ou le décapage) mécanique de la roselière terrestre située entre l'étang des Aigrettes et la Roselières des Butors, afin de maîtriser l'expansion des renouées tout en regagnant de la hauteur d'eau pour les roselières <i>Action du plan d'actions en faveur de la végétation littorale du lac du Bourget : Action 2.3.2</i> <i>Actions du contrat de BV en lien : B1c-3 et B1c-5</i> <i>Actions du plan de gestion en lien : AD06 et TE05</i>	Entre août et novembre	X	X			
B	Étudier le devenir des matériaux étrépisés et les filières d'exportation possibles. Selon leur composition : réutilisation pour d'autres travaux de gestion (comblement de fossés, création de talus, etc.), valorisation en compost (entreprises d'espaces verts, etc.) ou stockage sur un site autorisé (si présence d'espèces invasives ou de déchets) <i>Action du plan de gestion en lien : TU01</i>	Entre août et novembre	X	X			
C	Accompagner le CISALB dans les travaux d'élimination de la renouée du Japon (repérage et arrachage annuel des plantules de l'année par prospection en bateau et à pied de la rive sud du lac) <i>Actions du contrat de BV en lien : B1c-3 et B1c-5</i> <i>Actions du plan de gestion en lien : AD06 et TE05</i>	En mai/juin et en septembre	X	X	X	X	X

D	Réaliser des travaux annuels d'élimination d'espèces végétales invasives (arrachage/dessouchage manuel ou fauche/broyage avec exportation, selon la superficie concernée ; écorçage des érables Negundo) <i>Actions du plan de gestion en lien : TE02, TE03, TE04, TE05, TE06</i>	En hiver et/ou en été	X	X	X	X	X
E	Mettre en place un suivi des secteurs où les travaux de lutte ont été réalisés afin d'évaluer l'efficacité du traitement et la recolonisation du secteur	-	X	X	X	X	X
F	Réactualiser régulièrement la cartographie des espèces végétales invasives (à l'occasion des travaux de lutte ou de la mise en place du suivi) pour anticiper les interventions nécessaires d'une année sur l'autre	-		X			X
G	Évaluer la possibilité et mettre en place un « seuil d'alerte » (pourcentage de recouvrement ?) du solidage pour adapter les modalités de gestion (fauche et/ou pâturage précoce nécessaire ou non, voire nécessité d'envisager un arrachage local manuel)	-	X	X	X	X	X
H	Mettre en place une veille pour prévenir de l'arrivée d'espèces exotiques invasives sur le site	-	X	X	X	X	X
I	Intégrer la problématique des espèces invasives aux travaux de gestion et de restauration des milieux en veillant à une prise en compte de la question dans le cahier des charges des prestataires (nettoyage des engins avant arrivée sur place, etc.), et les intégrer à la programmation de la gestion agricole sur le site	-	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	216 552€		1			216 552€
B	CEN73	690 €					690 €
C	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
D	CEN73	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
E	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
F	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
G	CEN73	460 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 380 €
H	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
I	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
Partenaires associés		CBNA, CISALB					
Financeurs potentiels		AERMC, Région, CG73					
Critères d'évaluation							
- Réactualisation de la cartographie des espèces végétales invasives - Rapport entre la surface de reprise des espèces et la surface traitée							



Réduire les populations d'espèces animales indésirables						Code	TE10	
						Priorité	1	
Objectif à long terme			Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats			OP2.4 Lutter contre les espèces invasives et envahissantes					
Contexte								
Tout comme les espèces invasives (exotiques), les espèces envahissantes peuvent avoir un impact non négligeable sur des milieux réduits et espèces sensibles. La conservation de ces derniers nécessite donc des mesures pour limiter les dégâts causés par les populations de sangliers ou de poissons carnassiers notamment.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
Cistude d'Europe (1220) Flore remarquable		Tous		-				
Résultats attendus								
➤ Réduction de l'impact des espèces envahissantes sur les espèces et milieux remarquables								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Poursuivre le contrôle de l'expansion de la population des sangliers sur le domaine de Buttet pour limiter leurs dégâts sur les prairies humides et les stations d'espèces végétales protégées et pour protéger les pontes de cistudes. Modalités à définir en fonction des dégâts observés annuellement ou des comptages effectués : capture par piégeage, tirs de régulation, etc.		Entre juillet et février	X	X	X	X	X
	Maintenir une pression de chasse adaptée sur le triangle de Terre-Nue et les Blaches pour réguler les populations de sangliers (tout en limitant le dérangement) <i>Action du plan de gestion en lien : AD09-C</i>		Entre juillet et août	X	X	X	X	X
	Contrôler les populations de tortues invasives pour limiter leur impact sur les espèces autochtones, par différentes actions : récupération des individus et sensibilisation du public, tirs de régulation, voire captures par piégeage (étang des Mottets, étang des Aigrettes, canaux, etc.)		Entre mars et mai	X	X	X	X	X
	Étudier la nécessité de mesures de lutte contre les ragondins (piégeage, voire tirs) au niveau de l'étang des Aigrettes et les mettre en place si besoin		-	X	X	X	X	X
	Mettre en place une veille pour prévenir de l'arrivée d'autres espèces exotiques sur le site, et suivre les dégâts		-	X	X	X	X	X

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	1 380 €	1 380 €	1 380 €	1 380 €	1 380 €	6 900 €
B	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
C	CEN73	4 600 €	4 600 €	4 600 €	4 600 €	4 600 €	23 000 €
D	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €
E	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €
Partenaires associés		ACCA, ONCFS, louvetier					
Financeurs potentiels		-					
Critères d'évaluation							
- Nombre de d'individus capturés et/ou tirés							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Superficies concernées			
Tout le site				B : 38 ha			



Opérations

- A (piège à sangliers)
- B (mirador)
- B (zone chassable)

0 150 300 m

Source: BDORTHO IGN 2013

Modifier la carte : mettre à jour pièges et mirador

Ramasser les déchets et lutter contre les dépôts sauvages						Code	TE11	
						Priorité	1	
Objectif à long terme			Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats			OP2.5 Réduire les sources de pollution					
Contexte								
Bien que leur accumulation soit localisée, chaque année une quantité importante de déchets échoue sur la rive sud du lac (effets conjugués du vent et des dépôts sauvages), dont une partie seulement peut être nettoyée (volume trop important ou accès trop difficile). En plus des nuisances visuelles qu'ils génèrent, ces déchets altèrent les roselières et peuvent être sources de pollution pour les espèces et milieux du site.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
-		-		-				
Résultats attendus								
➤ Réduction des sources de pollution dégradant les milieux ➤ Réduction des nuisances visuelles								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Nettoyer chaque année les petits et moyens déchets sur l'ensemble du site, avant période de végétation et lors des travaux d'entretien		En janvier et tout au long de l'année	X	X	X	X	X
B	Trouver une solution pour l'élimination des gros déchets se déposant au niveau des roselières et causant un cisaillement des tiges sous l'effet de la houle (débardage à cheval, ramassage mécanique par voie terrestre et/ou lacustre, installation d'un barrage à flottants à l'embouchure de la Leysse, etc. ?) Profiter des opérations de baisse exceptionnelle du lac pour les récupérer <i>Action du plan de gestion en lien : AD06-E</i> <i>Action du contrat de BV en lien : B1c-7</i>		-	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières								
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins						
		2021	2022	2023	2024	2025	Total	
A	CEN73	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	
B	CEN73 ou CISALB	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	62 500 €	
Partenaires associés		CISALB, CALB						
Financeurs potentiels		AERMC, Région, CG73						
Critères d'évaluation								
- Quantité de déchets ramassée chaque année - Installation de nouvelles poubelles								

Ramasser les déchets et lutter contre leur dépôt sauvage

Code
Priorité

TE11
1

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
Tout le site	Tout le site



Gérer et améliorer les conditions générales d'accueil du public		Code	TE13			
		Priorité	1			
Objectif à long terme	Objectif du plan de gestion					
OLT4 Organiser l'accueil du public au regard de la sensibilité du site	OP4.1 Améliorer les conditions de fréquentation du site					
Contexte						
L'accueil du public représente un enjeu majeur sur la rive sud du lac, du fait de sa situation périurbaine. Afin de préserver le caractère naturel du site, les infrastructures d'accueil s'intègrent dans le paysage et permettent de respecter la sensibilité des écosystèmes par un aménagement doux et très localisé. Ces conditions d'accueil peuvent cependant être améliorées.						
Espèces visées	Habitats visés	Habitats associés				
-	-	Aulnaie-frênaie (91E0-11 – 44.332)				
Résultats attendus						
➤ Canalisation du public dans les sentiers aménagés ➤ Maintien en bon état des infrastructures d'accueil du public ➤ Amélioration des conditions d'accueil						
Contenu de l'action						
Détails des opérations	Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A Conforter et sécuriser les sentiers pédestres en débroussaillant les abords et en élaguant certains arbres en bordure (arbres dépérissant) <i>Action du plan de gestion en lien : TE06-A</i>	Début été	X	X	X	X	X
B Accompagner la commune dans le projet d'aménagement de la Croix Verte : participer aux réunions pour co-construire le projet ; Veiller à ce que le projet respecte les enjeux de l'APPB		X	X	X	X	
C Veiller au bon état général des observatoires des Aigrettes et du lac (nettoyage et entretien)	-	X	X	X	X	X
D Mettre en œuvre une réflexion et des propositions pour dynamiser l'espace muséographique de Thomas II, par exemple : proposer des billets d'entrée couplés avec Aqualis, se concerter avec les partenaires associés		X	X	X	X	X

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73 ou Grand Lac	920 €	1 840 €	920 €	920 €	920 €	5 520 €
B	CEN73						
C	CEN73 et/ou FNE ¹ et/ou LPO ²	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
D	CEN73, OTi, la commune						
Partenaires associés		Commune du Bourget-du-Lac, OTi					
Financeurs potentiels		CdL, Grand Lac, CG73					
Critères d'évaluation							
- Linéaire de sentier entretenu - Nettoyage et entretien des observatoires - Installation de nouveaux aménagements							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Superficies concernées			
Domaine de Buttet : AA4, AA5, AA6, AA11, AA12, AA13, AA14, AA35, AA36				A: 980 m			



Sources : Usages et pressions & Zone d'étude - CEN Savoie ; Cadastre - Droits de l'Etat réservés ; BD TOPO & BD ORTHO - IGN/ RGD73-74

¹ Pour le nettoyage et le petit entretien de l'observatoire du lac

² Pour le nettoyage et le petit entretien de l'observatoire des Aigrettes

Gérer l'enclos à cistudes		Code	TE14					
		Priorité	1					
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion						
OLT4 Organiser l'accueil du public au regard de la sensibilité du site		OP4.1 Améliorer les conditions de fréquentation du site						
Contexte								
Aménagé depuis la fin des années 1990, l'enclos des Mottets a vocation à accueillir les cistudes en attendant leur réintroduction dans le lac. Cet enclos d'acclimatation est également utilisé comme outil pédagogique pour sensibiliser le public à cette espèce, voire même lui permettre d'observer les cistudes.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
Cistude d'Europe (1220)		Roselière inondée (53.11) Eaux douces stagnantes (22.1)		Prairie mésophile Fourré humide (44.921)				
Résultats attendus								
➤ Optimisation du point de vision sur l'enclos à cistudes ➤ Amélioration des conditions d'accueil de l'enclos pour les cistudes								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Améliorer la visibilité dans l'enclos à cistudes depuis le point de vision : - En fauchant chaque année manuellement (avec exportation) la roselière située au premier plan (veiller à ne pas détruire des individus) - En entretenant (voire en en ajoutant) des solariums dont certains visibles depuis le point de vision		Entre avril et septembre	X	X	X	X	X
B	Débroussailler la végétation herbacée bordant l'enclos à cistudes (site de ponte)		Entre avril et septembre	X	X	X	X	X
C	Suivre l'évolution de l'atterrissement de l'enclos pour anticiper le besoin éventuel d'un étrépage (opération à n'exécuter qu'en cas de nécessité absolue, au vu des impacts écologiques sur ce site d'hivernation pour les cistudes)		-	X	X	X	X	X
D	Entretien (et réparer si besoin) le filet de protection et le grillage entourant l'enclos		Tout au long de l'année	X	X	X	X	X
Modalités techniques et financières								
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins						
		2021	2022	2023	2024	2025	Total	
A	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €	
B	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €	
C	CEN73	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	1 150 €	
D	CEN73	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	2 300 €	
Partenaires associés		CG73						
Financeurs potentiels		-						
Critères d'évaluation								
- Visibilité sur l'enclos depuis le point de vision								

Gérer l'enclos à cistudes

Code **TE14**

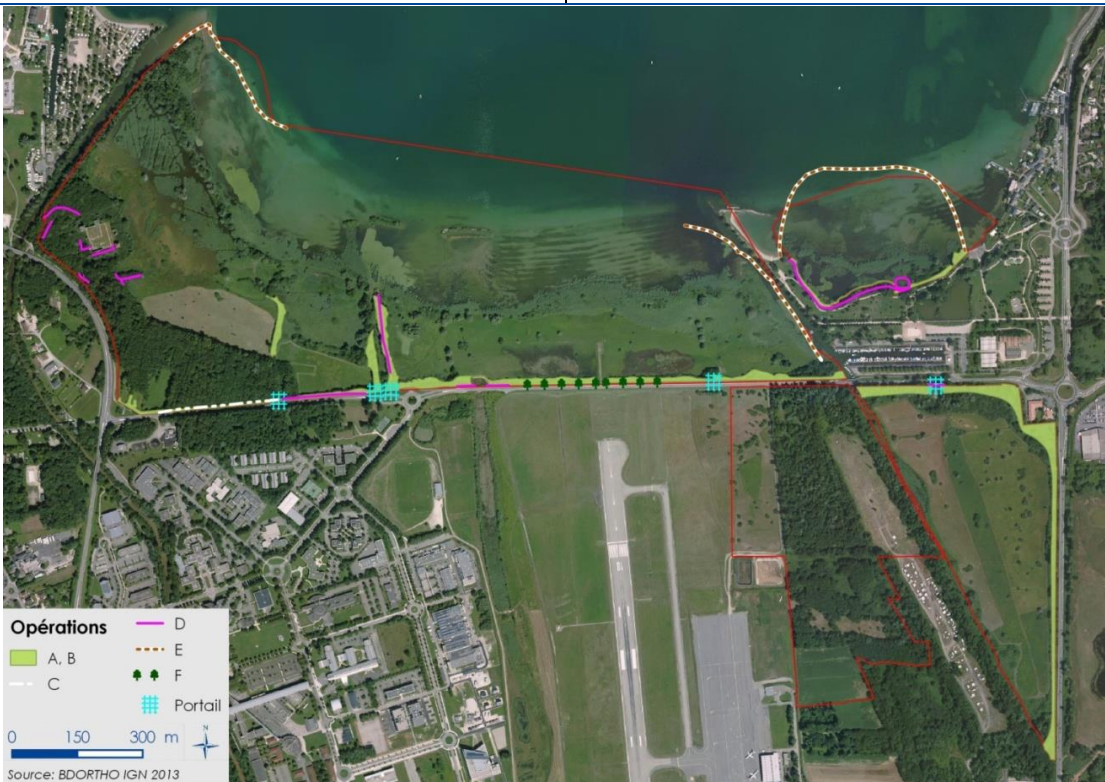
Priorité **1**

Périmètre d'intervention

Parcelles concernées	Superficies concernées
<u>Les Mottets</u> : B1786, B1787, B1789	A & B: 0,1 ha



Entretien et renforcer les limites du site		Code	TE15					
		Priorité	1					
Objectif à long terme		Objectif du plan de gestion						
OLT4 Organiser l'accueil du public au regard de la sensibilité du site		OP4.2 Maîtriser les intrusions sur le site						
Contexte								
Enclavé entre deux villes, le site naturel de la rive sud du lac est au cœur d'un environnement socio-économique dense. Sa situation périurbaine, son accès sur le lac et la forte fréquentation des infrastructures de transport se traduisent par des pressions importantes qui menacent la tranquillité des milieux (pénétration du public, dépôts de déchets).								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
-		-		Aulnaie-frênaie (91E0-11 – 44.332) Végétation lacustre				
Résultats attendus								
➤ Limitation de la pénétration du public sur le site ➤ Maintien de la tranquillité du site en renforçant les écrans visuels ➤ Amélioration de la crédibilité et de la lisibilité de l'espace protégé								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Maintenir et entretenir les lisières naturelles en bordure du site (de type haies et alignements d'arbres) :		À l'automne ou en hiver	X	X	X	X	X
	- En recépant régulièrement les ligneux pour rajeunir la cépée et conserver un écran végétal le long des sentiers - En élaguant les branches pouvant gêner les accès (notamment au niveau des portails) ou présenter des problèmes pour la sécurité Action du plan de gestion en lien : TE06-A							
B	Densifier localement les haies en replantant des espèces arbustives dans les éclaircies (à définir en fonction des besoins)		À l'automne ou en hiver	X	X	X	X	X
C	Intégrer les recommandations faites suite à l'étude de perméabilité réalisée aux abords de la route départementale Action du plan de gestion en lien : TE01-C			X	X	X	X	X
D	Entretien les palissades, clôtures, ganivelles et portails sur l'ensemble du site en les réparant ou remplaçant si besoin		À l'automne et en hiver	X	X	X	X	X
E	Rénover et conforter le piquetage à l'embouchure de la Leyse et du canal de Terre-Nue; Installer et entretenir une ligne d'eau permanente entre le piquetage existant Plan d'action en faveur de la végétation littorale du lac du Bourget : action 2.1.1 Action du plan de gestion en lien : PO01-B		À l'automne	X	X	X	X	X
F	Veiller au respect de la servitude de l'aéroport au niveau de la haie bordant la RD1211 en rabattant chaque année la hauteur des arbres à 1,50 m au dessus de la chaussée		En hiver	X	X	X	X	X

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73 et CG73	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
B	CEN73	920 €	920 €	920 €	920 €	920 €	4 600 €
C	CEN73						
D	CEN73	1 840 €	1 840 €	1 840 €	1 840 €	1 840 €	9 200 €
E	CEN73 ou DDT73						
F	Aéroport	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
Partenaires associés		Commune du Bourget-du-Lac, DDT73, CISALB					
Financeurs potentiels		CdL, DDT73, Grand Lac, CG73					
Critères d'évaluation							
- Linéaire de haies, clôtures et palissades entretenu - Linéaire d'arbustes planté - Réparations des installations défectueuses							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Superficies concernées			
<u>Domaine de Buttet</u> : AA11 à AA14, AA17, AA18, AA35, AA36, AA45 <u>Terre-Nue</u> : B407, B410 à B412, B503 à B505, B563, B565, B567 à B569, B571 à B573, B576, B594 à B596, B598 à B604, B608, B610, B612, B618 à B621, B847, B848, B1134, B1136, B1137, B1148, B1152, B1154 <u>Les Mottets</u> : B1618, B1619, B1710, B1782 à B1789				D: 715 m E: 30 m F: 1560 m G: 290 m			
 Opérations - A, B - C - D - E - F - Portail 0 150 300 m Source: BDORTHO IGN 2013							
carte à revoir, enlever C							

Obturer les drains dans l'aulnaie du domaine de Buttet						Code	TU01	
						Priorité	2	
Objectif à long terme			Objectif du plan de gestion					
OLT2 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats			OP2.1 Restaurer le caractère humide du site					
Contexte								
L'aulnaie-frênaie représente l'habitat (terrestre) le plus important en termes de superficie sur le site. Cependant, hormis en bordure de la Leysse, ces boisements sont en grande partie dégradés sur l'ensemble du site, du fait de l'abaissement du niveau de la nappe. Ce mauvais état de conservation est consécutif à un ensemble de facteurs défavorables : régulation du lac et de ses affluents, drainage du site et plantations de peupliers.								
Espèces visées		Habitats visés		Habitats associés				
-		Aulnaie-frênaie (91E0-11 – 44.332) Aulnaie marécageuse (44.911)		Saulaie marécageuse (44.921)				
Résultats attendus								
➤ Amélioration de l'état de conservation de l'aulnaie glutineuse ➤ Rehaussement du niveau de la nappe								
Contenu de l'action								
Détails des opérations			Période d'intervention	2021	2022	2023	2024	2025
A	Expertiser en partenariat CEN-EID les fossés véritablement drainants et les secteurs d'intervention par démoustication afin de définir le linéaire à combler		Au printemps	X				
	Comblent les drains choisis (opération A) à l'aide des matériaux étripés ou curés sur le site (si absence de contamination par des espèces invasives et si matériaux peu perméables) En fonction de la quantité de matériaux disponibles, réaliser : - soit des bouchons de matériaux ; - soit un comblement complet des fossés ; - ou installer des palplanches si problème d'accessibilité par des engins <i>Actions du plan de gestion en lien : TE05 et TE09</i>		En septembre-octobre		X	X	X	X
C	Préserver, voire recreuser, quelques mares dans l'aulnaie (à proximité d'accès déjà existants pour limiter les interventions dans le boisement) et assurer leur entretien (débranchage, coupe ou arrachage de petits ligneux)		En septembre-octobre		X	X	X	X

Modalités techniques et financières							
Opération	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	CEN73	1 380 €					1 380 €
B	CEN73		920 €	920 €	920 €	920 €	3 680 €
C	CEN73		920 €	920 €	920 €	920 €	3 680 €
Partenaires associés		EID					
Financeurs potentiels		État (Natura 2000), AERMC					
Critères d'évaluation							
- Linéaire de fossés comblés - Nombre de bouchons/palplanches installés - Nombre de mares entretenues et/ou créées							
Périmètre d'intervention							
Parcelles concernées				Linéaire concerné			
Domaine de Buttet : AA8, AA9, AA11, AA12, AA13, AA14, AA35				A : 3 550 m			

Réseau hydrographique

— Fossé

- - - Fossé temporaire

0 50 100

Source: BDORTHO

3. Annexes

Annexe 1 : Analyses détaillées du protocole Flore - BAO RhoMéo

Annexe 2 : Carte des secteurs de gestion agricole sur le Domaine de Buttet

Annexe 3 : Bilan de la gestion agricole 2015-2020 et perspectives 2021-2025

Annexe 4 : Tableau d'analyse des indicateurs de réalisation des actions

Annexe 1 : Analyses détaillées du protocole Flore - BAO RhoMéo

Protocole Flore (I02, I06 et I08)

Le CEN Savoie a missionné le CBNA (P. DEBAY, G. PACHE) pour mettre en œuvre les indicateurs flore de la boîte à outils RhOMéo. Les passages réalisés les 4 et 27 juin 2019 ont permis de réaliser transects et 31 placettes, localisées précisément à l'aide d'un GPS de précision submétrique avec correction différentielle en temps réel. Le nom court "Bourget" est utilisé sur les figures.



Figure 1 : localisation et noms des placettes échantillonnées en 2019 sur Terre Nue et Sud du Lac.

L'évaluation des zones humides, et avant tout celle de leur évolution, est basée sur trois indicateurs relevés avec le même protocole :

- ✓ **un indicateur d'humidité édaphique (I02)**, reflétant le niveau moyen de la nappe (note allant de 1 à 9 des sites secs ou sites à nappe affleurant en permanence) ;
- ✓ **un indicateur de fertilité (I06)**, reflétant le niveau de nutriments dans le sol (note allant de 1 à 5 des sites les plus pauvres en nutriments à ceux les plus riches) ;
- ✓ **un indicateur de qualité floristique (I08)** qui tient compte des stratégies des espèces végétales et met en avant les sites où sont présentes des espèces tolérant mal les perturbations hydrologiques, biogéochimiques ou de fonctionnement dynamique des sites ; en particulier, les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont un impact négatif sur cet indicateur (note allant de 0 à 9 des sites ne comportant que des EEE à des sites

totallement indemnes). A chaque espèce est attribuée une valeur indicatrice pour un indicateur donné (chiffre de 1 à 10, 1 à 5 et 0 à 9 respectivement pour chacun des trois indicateurs).

Des relevés exhaustifs (avec évaluation du recouvrement) de la végétation sont réalisés à intervalles réguliers le long de transects (typiquement 1 à 3 transects par site pour environ 10 à 30 placettes). On calcule pour chaque placette et chaque indicateur une valeur diagnostique des indicateurs (valeur moyenne des valeurs indicatrices des espèces présentes, pondérée ou non par le recouvrement des espèces).

L'interprétation des résultats est basée sur trois critères :

- ✓ l'estimation de l'écart entre deux dates de la médiane des valeurs diagnostiques des placettes doit être supérieure à une valeur de 0.4 (si on pondère par le recouvrement) ou 0.5 (sans pondération) pour les indicateurs I02 et I06 et à 1.5 pour l'indicateur I08 ;
- ✓ si les distributions des valeurs diagnostiques ne sont pas bimodales aux deux dates ou pas trop dissymétriques, l'écart doit être significatif avec le test des rangs signés de WILCOXON ;
- ✓ si ces conditions ne sont pas respectées, le coefficient V de KRAMER doit être supérieur à au moins 0.1, voire 0.2.

Pour être jugée significative, une évolution doit l'être avec au moins deux des trois critères.

Le tableau suivant présente quelques résultats généraux sur les protocoles mis en place.

Nom du site	Nb. de transect en 2019 (max)	Nb. de placettes en 2019 (max)	Nb. d'observations en 2019 (max)	Nb. de taxons en 2019 (max)
Sud du Lac du Bourget	4 (4)	31 (31)	752 (752)	185 (185)

On peut d'ores et déjà souligner la grande richesse totale et par relevé de l'ensemble Sud du Lac – Terre Nue.

Après ce premier passage sur le site, il n'est pas possible d'analyser les tendances d'évolution. Un second passage en 2024, puis un troisième en 2029 permettront de dégager les tendances à moyen et long terme pour le site. Il n'en demeure pas moins que nous allons ici commenter les résultats obtenus.

Annexe 2 : Carte des secteurs de gestion agricole sur le Domaine de Buttet

Sud du lac du Bourget - BELLAHSEN Claude



Annexe 3 : Bilan de la gestion agricole 2015-2020 et perspectives 2021-2025

Nom de la prairie	Surface	Code MAEC	Code MAET	Gestion réalisée en 2016	Gestion réalisée en 2017	Gestion réalisée en 2018	Gestion réalisée en 2019	Gestion réalisée en 2020	Bilan 2020 et enjeux à considérer	Perspectives
Buttet - Prairie platnières ouest _ 21	3,19	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Fauche à partir du 15 juillet	Lutter contre l'expansion des joncs qui est un refus du pâturage. La fauche de juillet en 2020 a permis une bonne remonté des graminées et donc des semenciers. Avec 2 zones refuges couvrant sur 4400m². Beaucoup de dégâts de sanglier observés (retournement de la prairie).	Regroupement ilot Est. A moyen terme (2025) alterner fauche et pâturage moins précoce si la situation est rétablie.
Buttet - Prairie platnières est _ 20	1,97	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Pâturage précoce dates libres	Enjeux liés espèces de limicoles (nidification des vanneaux), et plantes des vasières mises à nues (Souchet jaune, Baldélie, Isolepis etc.). Beaucoup de dégâts de sanglier observés (retournement de la prairie).	Regroupement ilot Est. L'alternance pâturage mise en défens des 2 vasières, (20 & 21), est à poursuivre.
Buttet - Prairie coté Mottets_23	1,18	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Fauche à partir du 1er juillet	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage précoce dates libres	Prairie humide beaucoup plus riche floristiquement que 20 & 21 : Sanguisorbe officinale, Orchidées, Oenanthe, Hydrocotyle, Seneçon, etc.	Regroupement ilot Est. Conserver la diversité floristique d'une prairie humide de fauche.
Buttet - Prairie observatoire lac _ 22	1,85	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Pâturage à partir du 15 juin	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pas de problème de joncs pour le moment. Bonne diversité floristique (Magnocariçaie). Zone de reproduction et d'alimentation du Cuivré des marais.	Regroupement ilot Ouest. Conserver la diversité floristique et entomologique forte de ce secteur. Suivre impact du castor.
Buttet - Prairie des Aigrettes_25	3,41	N.P.	RA_PHSB_HE1	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	24 et 25 sont les deux secteurs de prairie les plus riches sur le plan floristique (Violette élevée, gratiole, Orchidées, Hydrocotyle, Gesse etc.), Zone de chasses hivernales pour la Pie grièches grise et écorcheurs. Intérêts faunistiques : reptiles, amphibiens, etc. Poursuivre l'alternance fauche tardive/pâturage extensif.	Regroupement ilot Ouest. Conserver la diversité floristique d'une prairie humide de fauche. Zone d'accueil pour la faune. A protéger du dérangement.
Buttet - Prairie des Butors_24	1,45	N.P.	RA_PHSB_HE1	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 15 juillet	Idem 25	Regroupement ilot Ouest. Idem 25
Terre-Nue - est _19	6,34	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Gros enjeux floristiques : gratiole, Orchidées, Hydrocotyle, Gesse, Seneçon, Baldélie, Sanguisorbe etc. , et faunistiques : Cuivré des marais, oiseaux, amphibiens, reptiles.	Maintenir la gestion alternée fauche/pâturage non précoce et la zone refuge de 0,5ha en alternance avec la partie Ouest.
Terre-Nue - ouest _19	6,92	RA_MSA2_ZH01	N.P.	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Milieu moins diversifié que la partie Est (à noter quand même la plus grosse population d'Euphorbe des marais de Savoie) mais disparition du solidage et bonne ressource en graines locales. Cuivré des marais, vasière le long du canal de Terre-Nue.	Idem 19 Est

Nom de la prairie	Surface	Perspectives	Gestion prévue en 2021	Gestion prévue en 2022	Gestion prévue en 2023	Gestion prévue en 2024	Gestion prévue en 2025	Remarques pour la mise en œuvre
Buttet - Prairie platières ouest _ 21	3,19	Regroupement îlot Est. A moyen terme (2025) alterner fauche et pâturage moins précoce si la situation est rétablie.	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Continuer le suivi physionomique en 2022.
Buttet - Prairie platières est _ 20	1,97	Regroupement îlot Est. L'alternance pâturage mise en défens des 2 vasières, (20 & 21), est à poursuivre.						Pour les deux secteurs (20 & 21), il faut distinguer la gestion de la partie prairie où il faut lutter contre les joncs, de la partie vasière qui doit être rajeunie régulièrement par le pâturage, ou un broyage hivernal. Pas de Pâturage précoce à cause des joncs
Buttet - Prairie coté Mottets_23	1,18	Regroupement îlot Est. Conserver la diversité floristique d'une prairie humide de fauche.						Une zone refuge chaque année en alternance, pas de pâturage précoce. Problématique solidage : étudier un arrachage manuel dans la zone refuge ?
Buttet - Prairie observatoire lac _ 22	1,85	Regroupement îlot Ouest. Conserver la diversité floristique et entomologique forte de ce secteur. Suivre impact du castor.	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 juin	Laisser une zone refuge "fleurie" pour le cuivré des marais les années de fauche. Il ne faut pas faucher la benne de l'étang (zone à enjeux reproduction des libellules).
Buttet - Prairie des Aigrettes_25	3,41	Regroupement îlot Ouest. Conserver la diversité floristique d'une prairie humide de fauche. Zone d'accueil pour la faune. A protéger du dérangement.						En 2021 après le pâturage il faudra prévoir un broyage des rejets ligneux après pâturage. Continuer à suivre la flore du site.
Buttet - Prairie des Butors_24	1,45	Regroupement îlot Ouest. Idem 25						Dégâts de sanglier cet hiver 2020. Peut-être créer une mini-mare au niveau du drain ouest.
Terre-Nue - est _19	6,34	Maintenir la gestion alternée fauche/pâturage non précoce et la zone refuge de 0,5ha en alternance avec la partie Ouest.	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Suivre le retour toujours possible du solidage. Suivre le cuivré. Etudier le renforcement de la haie le long de la route à l'EST. Etudier les connexions avec la ZH du Salvage.
Terre-Nue - ouest _19	6,92	Idem 19 Est	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Pâturage à partir du 15 mai	Fauche à partir du 1er juillet	Bien faucher le plus près possible du canal et des bosquets de saule (zones broyées en 2020). Suivre le retour toujours possible du solidage. Brosser la première quinzaine de Juin. Suivre la végétation des vasières le long du canal de Terre-Nue. Suivre la population du castor.

Code	Fiche action	Réalisation	Critère évaluation 1	réponse 1	Critère évaluation 2	réponse 2	Critère évaluation 3	réponse 3
AD01	Développer l'animation foncière sur les secteurs à enjeux de connectivité	oui/ à continuer	Superficies et parcelles nouvellement acquises	2015 : AA35 (25,6 ha), récemment AA12 (0,16 ha) et AA18 (0,17 ha), en cours : AA44 (0,04 ha) et A88 (0,28 ha)	Réunions de négociation avec les différents propriétaires	Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral au niveau de la rive sud du lac s'étend sur 141 ha, sur lesquels il a aujourd'hui acquis 128 ha. Un acte est en cours de signature (pour 2 400 m²) ; parcelle AA18		
AD02	Veiller à la prise en compte des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme	oui	Émergence sur le territoire de démarches opérationnelles de remise en bon état des continuités écologiques	Prévu dans le cadre du CVB BV Lac du Bourget Chautagne	Mise en conformité des règlements des PLU au moment de leur élaboration/révision	R.A.S.		
AD03	Poursuivre l'appui technique au CG	oui	Réunions d'échanges avec le TDL	oui, notamment avec le service départemental des routes	Suivi des espèces invasives aux Mottets	R.A.S.	Mise en place d'une solution pour limiter les collisions	Prévu dans le cadre du CVB BV Lac Bourget
AD04	Apporter une expertise technique au SYPARTEC	oui	Elaboration d'un plan de gestion du canal écrêteur	réalisé				
AD05	Développer les échanges avec la CALB	oui	Développement des réunions d'échanges avec les services responsables	Réunions régulières, Comité de Lac, etc.		Réalisation d'un accord dans le cadre du partenariat avec Grand Lac pour l'entretien du sentier pédagogique et de l'observatoire des Aigrettes		
AD06	Renforcer le partenariat avec le CISALB	oui	Mise à disposition des résultats de suivis (qualité des eaux, gestion des espèces invasives, lutte contre les pollutions, suivi écologique du lac)	Mise à disposition de photoaériennes, et des données issues des campagnes de prospection anti renouée du japon.	Développement des réunions d'échanges (réhabilitation de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac, barrage à flottants, abaissement du niveau du lac)	Réunions d'échanges régulières		
AD07	Renforcer les échanges avec la commune du Bourget-du-Lac	oui	Rencontres avec la municipalité et/ou l'OT	oui	Étude menée sur les doutes du château			
AD08	Formaliser le partenariat avec les naturalistes spécialisés	oui/ à améliorer	Mise en place d'un calendrier de réalisation pour les études	non	Récolte de données	Suivi naturaliste avec la LPO sur le site, toute l'année (convention 2015) + inventaires réalisés : Malacofaune, Coléoptères saproxyliques, Champignons, et Chiroptères en 2017		
AD09	Mieux prendre en compte la pratique de la chasse sur le site	oui/ à continuer	Mise en place d'activités en partenariat avec les chasseurs	Signature convention chasse sur terre nue et les blaches en 2015, à renouveler	Compte-rendu des contrôles sur la chasse	x	Nombre de sangliers abattus chaque année sur le site	6 en 2015, puis pas d'info
AD10	Animer le plan de gestion	oui	Application du plan de gestion	oui	Rédaction et diffusion de rapports et CR	oui		
AD11	Rédiger et diffuser le document de synthèse du plan de gestion	oui	Rédaction et diffusion du document de synthèse du plan de gestion	Version simplifiée et vulgarisée sur le site du Conservatoire du Littoral				
AD12	Conventionner avec l'ensemble des usagers du site	oui/ à améliorer	Signatures des différentes conventions	Signature convention chasse sur Terre Nue et les Blaches en 2015-2020 : à renouveler Convention en cours avec l'agriculteur Convention à venir pour l'usage de l'observatoire des Aigrettes		Pour les usagers de l'Observatoire du Lac : convention FRAPNA/CdL/CEN signée en 2010 et arrivée à terme en 2019 ; reconduction en cours Pour les usagers de la tour de la Poterne (muséographie Thomas II) : convention CEN/commune		
AD13	Prendre part aux différentes réunions menées sur le territoire	oui	Nombre de participations aux réunions menées sur le territoire	Chiffre inconnu				
PI01	Améliorer la communication et la signalétique d'information in situ / MO Commune et Grand Lac	oui	Installation de panneaux d'information et de communication	2015 Château de Thomas II et ses abords (Commission Accueil des Publics) : signalétique améliorée (chiens) ; arceaux vélos ; nouveau portail au château ; pose de panneaux "zone naturelle, entrée interdite" sur les portails ; déplacement du panneau d'accueil vers la piste cyclable Mission d'appui par un paysagiste pour améliorer l'accès à l'observatoire des Aigrettes : mieux rentrer dans l'ambiance d'un secteur dédié à l'observation : ouverture fenêtres accès à l'observatoire des Aigrettes ; nouveaux bancs à l'observatoire des Aigrettes.	Réalisation d'un schéma de signalétique mettant en avant les différents modes d'accès doux (bateaux, bus, vélos, piétons)	X MO commune et Grand Lac	Veiller au maintien de l'ouverture de l'observatoire des Aigrettes au grand public et de manière permanente	Panneau d'information dans l'Observatoire des Aigrettes ; recherche de dialogue avec les photographes et naturalistes ; dialogue avec la LPO, FNE et le CISALB 7 panneaux d'information (étang des Aigrettes, domaine de Buttet, oiseaux d'eau) réalisés et posés en 2015 Réunions Commune/OT/CEN de bilan de la fréquentation du site en 2015 et 2016

Code	Fiche action	Réalisation	Critère évaluation 1	réponse 1	Critère évaluation 2	réponse 2	Critère évaluation 3	réponse 3
PI02	Organiser des chantiers bénévoles sur le site	oui	Nombre de chantiers bénévoles organisés	Chantier en hiver 2015 au Buttet : nettoyage roselières (23 personnes) + CleanUp Days chaque année depuis 2018		4, voir 5 chantiers entre 2015 et 2019 : mars 2015 avec CdL, FNE et LPO ; mars 2017 avec FNE ; mars et sept 2018 + sept 2019 + chantier avec l'ACCA organisé par le CdL		
PI03	Améliorer l'animation du site	oui	Nombre d'animations et de sorties organisées par les différents partenaires et nombre de personnes sensibilisées	Manifestations grand public : en 2015 : OT BdL fête de la nature et du patrimoine ; JMH : 2015 et 2016 avec l'OT, les Amis du Prieuré, la LPO et FNE Fête de la Nature : 2015 et 2016 avec l'OT, les Amis du Prieuré, le CISALB, le CdL, LPO, Grand Lac et FNE Journées du patrimoine ; et journées de l'archéologie à confirmer		Animations organisées par FNE à l'Observatoire du lac tous les ans : Bilan 2015 : 1159 personnes Bilan 2016 : 1059 pers Bilan 2017 : 1444 pers Bilan 2018 : 800 pers Bilan 2019 : 309 pers Accueil et animations organisées par l'OT au château de Thomas II (OT, CISALB, FNE...) Animations scolaires par FNE, CISALB Programme d'animations « grand publics » porté par l'OT lors de l'été 2016 Information sur les animations jusqu'en 2015 lors de réunions de bilan ; plus d'information, ni de réunion lors du transfert de compétence tourisme à Grand Lac (à partir de 2016)		Animations OT Formation du personnel des OT du secteur du lac : Journée Eductour prévue le 28/05/?? par l'OT : annulée ; Organisation de pique-niques pour les OT d'Aix et de Chambéry Pas d'autres infos Animations CEN Plusieurs visites du site par le CEN pour ses partenaires
PI04	Améliorer la communication hors site	oui	Rencontres avec les professionnels du tourisme	Action OT : Présentation de la saison touristique aux prestataires de l'OT + presse sur le site du Château 27/05/2015	Contacts avec les animateurs de groupe venant sur le site	17/01/2019 PACP ARRA² à Terre Nue : visite des travaux	Productions de supports de communication	2 Blog suivi des travaux : Roselières : https://censavoie.wixsite.com/etrepape-roso Terre nue : https://censavoie.wixsite.com/terre-nue et 2 visites virtuelles avant/après travaux : Terre nue : http://visites-virtuelles.cen-savoie.org/TENU4.html Sud lac : http://visites-virtuelles.cen-savoie.org/SULA.html Plaquette de présentation « Le château de Thomas II et ses abords » mise à jour en 2015 et 2016
PI05	Élaborer un schéma de cohérence de l'accueil du public au sud du lac	abandon	Animation de l'initiation d'un schéma de cohérence	Entretiens individuels et rédaction d'un diagnostic initial en juin 2016 (partenariat CEN-USMB) Concertation interrompue en l'absence de portage par les élus du territoire				
PO01	Réviser la signalétique réglementaire sur le site	oui	Renforcement de la signalétique réglementaire avec une nouvelle matérialisation des limites terrestres et lacustres	Améliorer la matérialisation de la limite lacustre : Panneaux APPB en 2015 et pose ligne d'eau pour limitation littorale en 2019 ; En 2017 : Accompagnement du CEN pour la réalisation d'un diagnostic auprès de socio-professionnels usagers du lac sur leur connaissance de l'APPB côté lac et leur besoin en outils de communication (production d'un tableau de synthèse et de proposition de plaquettes de communication)		Changement en 2015 sur les poteaux d'entrée du picto réglementaire « interdit aux chiens », afin de préciser « chiens même tenus en laisse »		
PO02	Mettre en place une activité de patrouilleur sur le site	oui/ à améliorer	Mise en place d'une activité de surveillance et d'animation sur l'ensemble du site	Surveillance régulière réalisée en interne		Action LPO Plusieurs après-midi de maraudage assurés bénévolement par la LPO en 2015 et 2016 : apports d'information sur les enjeux du site et sa réglementation ; observations ornithologiques		
SE01	Réaliser un diagnostic hydraulique des secteurs à enjeux	à redéfinir	Réalisation des études nécessaires	Rappel action : réalisation de diagnostics de l'état des berges, de l'alimentation et de l'étanchéité de la roselières des Butors, diagnostic des fossés et drains sur les Blaches				

Code	Fiche action	Réalisation	Critère évaluation 1	réponse 1	Critère évaluation 2	réponse 2	Critère évaluation 3	réponse 3
SE02	Étudier l'évolution des roselières lacustres	oui/ à continuer	Étude relative à l'évaluation et à la réhabilitation des ouvrages de protection	Oui, suite au plan de gestion des roselières du lac du Bourget	Mise en place du suivi des roselières lacustres	suivis réguliers par le CISALB + AAP Végétations littorales du lac du Bourget	Réparation ou enlèvement des enclos	Prévu dans le cadre de l'AAP Végétations littorales du lac du Bourget
SE03	Assurer un suivi de la partie lacustre du site	oui/ à continuer	Entretien de la végétation des îlots	Prévu dans le cadre de l'AAP Végétations littorales du lac du Bourget	Évolution des profils bathymétriques	Bathymétrie réalisée en 2016 pour les Aigrettes uniquement	Évolution de la superficie des herbiers aquatiques, et amélioration de leur état de conservation	Prévu dans le cadre de l'AAP Végétations littorales du lac du Bourget
SE04	Réaliser les suivis nécessaires à l'évaluation des modalités de gestion et de l'état de conservation des habitats	à redéfinir	Mise en place des suivis nécessaires	pas de suivis systématiques, 1 note rédigée lors de la visite du 27 Juin 2019 avant la fauche : note des suivis des prairies de l'APPB du Sud du Lac dans l'enceinte de l'aérodrome				
SE05	Réaliser un diagnostic de l'étang des Aigrettes et suivre sa dynamique	oui/ à améliorer	Résultats sur la qualité des eaux et des sédiments de l'étang	Consulter les bilans réalisés annuellement par l'INRAE sur l'ensemble du Lac du Bourget/ pas d'analyses spécifiques à l'Etang des Aigrettes	Évolution des profils bathymétriques et de la sédimentation de l'étang	Bathymétrie réalisée en 2016 pour les Aigrettes	Évolution de la végétation au niveau de l'étang (aquatique, palustre, ligneuse)	Surveillance globale sur le site
SE06	Surveiller les pollutions diffuses	à redéfinir	Consultation des rapports annuels de suivi de l'état des rivières	x	Évaluation de l'état du réseau d'eaux pluviales	x	Prise en compte de la problématique par les collectivités compétentes	x
SE07	Réaliser les inventaires, compléments d'inventaires et suivis d'espèces nécessaires	oui	Acquisition de données nouvelles	Inventaires : champignons et chiroptères en 2017 et coleoptères saproxyliques en 2015-2016, Suivis : Flore par CBNA, Cuivré des marais, Odonates (RhoMéO), Allium angulosum, Baldélia ranunculoides, Rumex hydrolapatum, Sanguisorba officinalis, Violette élevée	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des populations	Suivi sur 3 espèces : Baldelia ranunculoides, Violette élevée et Cuivré des marais ; dont les populations se maintiennent		
SE08	Évaluer la viabilité des populations présentes sur le site	à redéfinir	Réalisation d'une étude génétique (éventuellement)	x				
SE09	Suivre l'évolution de la zone humide au travers des indicateurs RhoMéO	oui	Calcul des indicateurs et évolution des notes obtenues	Notes calculées, indicateur flore inventorié par le CBNA	Maintien ou amélioration de l'état de conservation de la zone humide	x		
SE10	Réactualiser la cartographie des habitats	oui	Cartographie des habitats	actualisée en 2015, datait de 2001				
TE01	Entretien et créer des passages pour la faune	oui/ à améliorer	Linéaire entretenu	par fauchage tous les ans	Réalisation d'un état des lieux et d'un programme concerté	en partenariat avec le Département, dans le cadre du CVB du bassin versant du Lac Bourget (action n°31)	Nombre de points traités	
TE02	Maintenir une gestion raisonnée des prairies et magnocariçales du domaine de Buttet	oui	Évolution de l'embroussaillage	contrôlé	Évolution de l'aire de répartition du solidage	à contrôler sur la partie orientale	Évolution de l'aire de répartition de la violette élevée et de l'alsima fausse renoncule	Réapparition violette élevée
TE03	Maintenir une gestion raisonnée des prairies et magnocariçales du triangle de Terre-Nue	oui	Évolution de la répartition du solidage	en forte régression	Évolution de la répartition des différents habitats	R.A.S.	Évolution du peuplement floristique	diversité floristique très importante
TE04	Poursuivre la restauration des milieux ouverts des Blaches	oui/ à améliorer	Évolution de l'embroussaillage	Gérable, à faire sur la pelouse sèche en priorité	Évolution de l'aire de répartition du solidage	Ne se développe pas grâce à la fauche réalisée	Évolution de la répartition des différents habitats	R.A.S.
TE05	Entretien des roselières terrestres	oui	Évolution de l'embroussaillage	Tests concluant en 2015, étrépage réalisé en 2018 sur les Buttets : linéaire d'environ 750m au niveau de la rive sud du lac et gestion de 6000m² de renouée. Restauration de roselières et élimination de 2ha de massifs de renouée du Japon;	Évolution de l'éradication de la renouée (rapport entre la surface de reprise et la surface traitée)	Etrépage de la Renouée sur la zone des Buttets + Reprise à l'ouest (le long roselières des Butors et de l'étang des Aigrettes) prévue dans le cadre du plan en faveur des végétations littorales du lac du Bourget (réalisation prévue en 2021-2022)	Diversification floristique des milieux traités	Suivi post-restauration en cours
TE06	Maintenir, restaurer et entretenir les boisements humides	à démarrer	Superficie de clairières réouvertes	x	Linéaire de lisière entretenu	régulièrement entretenues	Nombre de peupliers morts	AAP Forêts Alluviales : Action de dévitaliser quelques peupliers en bordure de l'étang des Aigrettes

Code	Fiche action	Réalisation	Critère évaluation 1	réponse 1	Critère évaluation 2	réponse 2	Critère évaluation 3	réponse 3
TE07	Conserver la diversité des petits milieux aquatiques	oui/ à améliorer	Superficie ouverte et/ou curée	Mare pédagogique régulièrement curée, entretien canal alimentant l'enclos à cistude, gestion végétation autour des mares sur les platiers	Linéaire de fossés entretenu	en moyenne : 160 m + 130 m, varie chaque année selon la nécessité	Suppression et restauration du passage busé	x
TE08	Optimiser la gestion courante de l'étang des Aigrettes	oui	Évolution des superficies des différents habitats	Evolution contrôlée	Superficie fauchée/broyée et quantité exportée	Fauche régulière	Suivi des niveaux d'eau	Installation d'une pompe, projet EnerFluv / prise d'eau dans la Leyse en 2020
TE09	Lutter contre les espèces végétales invasives	oui	Réactualisation de la cartographie des espèces végétales invasives	A prévoir lors de la rédaction du nouveau plan de gestion	Rapport entre la surface de reprise des espèces et la surface traitée	en 2015 : arrachage renouée par Actychantier + en 2018 : 6000m² étrépage renouée Bottets + fauche régulière sur les autres prairies		
TE10	Réduire les populations d'espèces animales indésirables	oui/ à améliorer	Nombre de d'individus capturés et/ou tirés	En 2015 : 3 sangliers et 3 marcassins + mise en place de pièges (capture d'1 male, 1 laie et 3 bêtes rousses). En 2020 : 3 sangliers tirés. Captures régulières de tortues de Floride.				
TE11	Ramasser les déchets et lutter contre les dépôts sauvages	oui	Quantité de déchets ramassée chaque année	A l'échelle du Lac du Bourget : 2015 : sacs poubelles ramassés cumulés 1500L ; 2018 : 500kg ; 2019 : 2,7t ; 2020 : 2t + les opérations de chantiers participatifs Clean Up Day chaque année	Installation de nouvelles poubelles	x		
TE12	Préserver une diversité de micro-habitats	oui	Nombre de mares en eau permanente sur le site	4	Surface définie en bande refuge sur le site	14,8 ha sur 51,28ha		
TE13	Gérer et améliorer les conditions générales d'accueil du public	oui	Installation de nouveaux aménagements Mieux identifier les espaces sensibles	Projet d'aménagement paysager du sentier d'accès à l'observatoire des Aigrettes réalisé en 2019 Etude d'aménagement paysager portée par le CdL : lancement fin 2015 (BE ARTER) et réalisation au cours de l'hiver 2019-2020 ; projet mené en concertation avec les membres de la commission « Accueil des publics » du Sud du Lac	Améliorer lien piétons/ cyclistes : mieux signaler les piétons à des endroits stratégiques de la piste cyclable	TDL rencontré le 04/05/2015 : pas de solution technique à ce problème ; les endroits problématiques sont suffisamment dégagés pour que les cyclistes voient les piétons ; ralentisseurs à éviter car dangereux.	Améliorer lien piétons/ cyclistes : sécuriser la traversée RD entre Savoie Technolac et Observatoire du Lac	TDL rencontré le 04/05/2015 : il peut évaluer la faisabilité et autoriser : en attente Le département ne pourra pas être financeur (coût estimé à 8000 – 10000 euros) Sinon prévoir une place réservée aux bus devant l'Observatoire
TE14	Gérer l'enclos à cistudes	oui	Visibilité sur l'enclos depuis le point de vision	oui				
TE15	Entretien et renforcer les limites du site	oui	Linéaire de haies, clôtures et palissades entretenu	Entretien régulier	Linéaire d'arbustes planté	x	Réparations des installations défectueuses	Piquetage : en 2021 dans le cadre de l'APP Végétations littorales
TE16	Maintenir des pratiques agricoles garantes du bon état de conservation des habitats	oui	Cf. critères définis dans les fiches action TE02, TE03, TE04, TE05, TE12	En continue + Visite du 27 Juin 2019 avec la DDT avant la fauche.	Superficie de culture reconvertie	x		
TU01	Obturer les drains dans l'aulnaie du domaine de Buttet	à redéfinir	Linéaire de fossés comblés	x	Nombre de bouchons/palplanches installés	x	Nombre de mares entretenues et/ou créées	
TU02	Renaturer le ruisseau de Belle-Eau et le canal de Terre-Nue	oui	Mise en œuvre des travaux de restauration des cours d'eau	Renaturation du canal de Terre Nue : travaux en 2018-2019				
TU03	Réaliser de petits aménagements favorables à la faune	oui/ à améliorer	Nombre d'aménagements créés/installés	Prévu dans le cadre du CVB BV du bassin versant du Lac du Bourget				
TU04	Gérer les bâtiments	oui	Nombre de bâtiments détruits	réalisé par le Conservatoire du Littoral	Nombre de bâtiments réhabilités	réalisé par le Conservatoire du Littoral		